

PA12. Engagement du lotisseur à créer une Association Syndicale

(Article R.442-7 du Code de l'Urbanisme)

Commune de Bretignolles-sur-Mer Opération : « La Parée Bleue »

Commune de :

BRETIGNOLLES-SUR-MER

Lotissement :

« LA PARÉE BLEUE »

Je soussignée,

La société CAP Développement,

Représentée par M. Olivier BREVIERE

Dont le siège social est situé 7, Bd du Maréchal de Tassigny, 85180 LES SABLES D'OLONNE

S'engage à constituer l'Association Syndicale des propriétaires du lotissement "La Parée Bleue ", à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs.

Afin de substituer à l'organe d'administration provisoire de l'Association, une réunion de l'Assemblée de l'Association Syndicale pourra être provoquée dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard dans l'année suivant l'attribution du premier lot.

Fait à SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

Le 31 juillet 2024

CAP DEVELOPPEMENT

Bretagne - Pays de la Loire - Nouvelle Aquitaine
7 boulevard de Lattre de Tassigny - 85180 Les Sables d'Olonne
SAS au capital de 100 000 Euros - 807 901 286 - RCS La Roche-sur-Yon
N° Identification TVA FR 83 807 966 286
www.cap-immobilier.com
contact@cap-immobilier.com